

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 juillet 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-INSTIT-87

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 21/07/2023

Date de transmission : 21/07/2023

Date de réception rectorat : 21/07/2023

APPROUVANT L'ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MOYENS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le Code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées au Conseil d'administration en date du 27 janvier 2023 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne issue des modifications adoptées au Conseil d'administration en date du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Considérant la démission de Monsieur Philippe Thiard, membre et Président de la Commission des moyens ;

Considérant qu'un appel à candidatures a été lancé du 22 juin 2023 au 28 juin 2023 pour compléter la composition des membres de la commission des moyens ;

Considérant qu'un siège est à pourvoir à la commission des moyens parmi les représentantes et les représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs ;

Considérant que les statuts et le règlement intérieur susvisés de l'Université instituent une commission des moyens dont l'objet est d'instruire les dossiers budgétaires présentés en Conseil d'administration de l'Université ;

Considérant que toute intéressée et tout intéressé, pourvu qu'elle ou il soit membre de l'Université, peut présenter sa candidature auprès du Président de l'Université ;

Considérant que le Conseil d'administration valide une liste établie à partir des candidatures reçues ;

Considérant que la Commission des moyens du Conseil d'administration est composée de 21 membres siégeant avec voix délibérative, en respectant la répartition suivante : douze représentantes ou représentants parmi les enseignants-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs ; cinq représentantes ou représentants parmi les personnels BIATSS et trois représentantes ou représentants titulaires parmi les usagers et trois représentantes ou représentants suppléants parmi les usagers. Le vice-président du Conseil d'administration, membre de droit ;

Considérant que la présidence de cette commission est désignée par le Président de l'Université parmi les membres élus de cette commission ;

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 juillet 2023

Considérant que la composition suivante est proposée à la validation du Conseil d'administration par le Président de l'université, Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé :

12 représentantes ou représentants parmi les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs	M.	Vincent	BOUVATIER
	M.	Jean	DELBE
	M.	Arthur	BROUILLET
	M.	Lamine	LAMANE
	MME	Emmanuelle	DUBOCAGE
	M.	Sebastien Akira	ALIX
	M.	Thibault	MIGUET
	M.	Luc	PELLISSIER
	MME	Yamina	HAMMA
	MME	Imane	VERHNES
	M.	Lounes	CHELGHOU
	MME	Sophie	RENAUT

5 représentantes ou représentants parmi les BIATSS	MME	Christelle	SOULIGNOUX
	M.	Bruno	COSTES
	MME	Efrossyni	GREKIS
	M.	Lionel	CASTERMAN
	MME	Sylvie	COSTES

6 représentantes ou représentants parmi les usagers dont 3 sont titulaires et 3 suppléants.	MME	Aysenur	KUMMUZ (T)
	MME	Isèle	BILONG (S)
	M.	Hagheghe	MOHAMMADREZA (T)
	MME	Valentina	GAJIC (S)
	MME	Héloïse	VERGNE (T)
	M.	Benjamin	BONET (S)

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, approuve :

ARTICLE 1 :

L'actualisation de la composition de la Commission des moyens du Conseil d'administration selon la liste établie par le Président de l'Université, Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé susvisée.

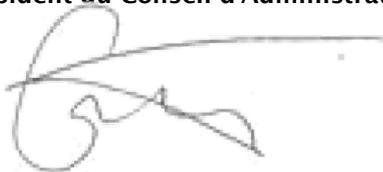
Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 juillet 2023

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 07 juillet 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 29
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*